

LE TEXTE ÉTRANGER

LA JEUNE FILLE, LA MÈRE, LA MER LATINE :
ÉCRIRE DANS SA LANGUE ET DANS L'AUTRE À LA RENAISSANCE

Étienne Dobenesque

Le texte étranger # 5

Groupe de recherche de l'UPRES/EA 1569
École Doctorale : Pratiques et Théories du Sens

LA JEUNE FILLE, LA MÈRE, LA MER LATINE :
ÉCRIRE DANS SA LANGUE ET DANS L'AUTRE A LA RENAISSANCE

Étienne Dobenesque

*La réputation des jeunes filles est souvent le souci des femmes,
mais elle est aussi leur gloire.*
Jacques Gason et Alain Lambert ¹

À l'origine de cette réflexion sur cette *autre langue* qu'est le latin à la Renaissance, il y a mon expérience récente de l'enseignement du latin à Paris ⁸. Tenu d'assurer le remplacement d'un cours d'initiation, à partir d'un manuel destiné aux élèves de 5^e, et faute de temps pour penser à ce que pourrait être une autre pédagogie du latin, j'ai rempli pendant quelques séances la fonction quasi exclusive de répétiteur, dispensant l'enseignement morne d'une langue morte, tel que je l'ai moi-même reçu il y a quelques années.

La phrase en exergue est tirée d'un exercice de thème de ce manuel. Elle fait rire, mais on peut y voir, peut-être une allégorie ², plus sûrement le symptôme de ce que l'enseignement a fait du latin. Car si les auteurs du manuel s'autorisent à écrire une telle phrase en français, c'est en réalité sous l'autorité du « latin d'initiation », c'est-à-dire de cette représentation d'une langue-culture élaborée par la tradition scolaire, où règne la rose, entourée de couples mythiques (le maître et l'esclave, la femme et la jeune fille, la gloire et la réputation, le temple et l'autel, la victoire et la fuite...), au service d'un exposé de hauts faits ou d'une morale élémentaire. On n'imagine pas pareille phrase de thème dans un manuel d'anglais, d'allemand, d'espagnol. La singularité de l'enseignement de la langue latine ne se justifie que d'une chose : *on ne parle plus latin*. De là la métaphore triste de la « langue morte ». Contre quoi il y a à défendre l'idée qu'on peut parler latin. Que le latin continue à vivre, dans sa littérature, qu'on continue à lire. Lire Térence, Virgile, Ovide,

¹ *Invitation au latin 5^e*, Paris, Magnard Collèges, 1997, p. 27.

² Cette sentence serait alors la morale de l'histoire de la grammatisation du latin en « jeune fille », la gloire des grammairiens et des pédagogues ayant toujours consisté à maintenir la *pureté* d'un certain état de langue. D'où la presque absence de la littérature néo-latine, non seulement dans l'enseignement secondaire, mais aussi à l'université, où son a-disciplinarité est une réelle entrave aux recherches.

Augustin, Pétrarque, von Barth ou Du Bellay en latin, c'est parler latin.

L'incongruité de cette phrase de thème, phrase française impossible à écrire aujourd'hui autrement que sur le mode de la parodie, s'explique par cette représentation d'une langue non-langue, langue sortie de l'histoire. Au-delà donc, pour tout ce qui s'y dit, de l'éthique et du politique. Quand la littérature montre au contraire que c'est parce que, selon l'expression commune, « ils nous parlent » encore aujourd'hui que nous lisons les écrivains latins. C'est un non-sens, pour le latin comme pour toute autre langue, que de faire de l'enseignement de la langue le *préalable* à celui de la littérature.

*

*Volo, volo, puella,
Cur ergo nunc nevis tu ?
Kaspar von Barth* ³

En forme d'introduction à son *Anthologie de la poésie lyrique latine de la Renaissance*, parue très récemment, Pierre Laurens se demande si « une langue étrangère [peut] servir de support au chant de l'âme et aux musiques du moi ⁴ ». La question m'intéresse pour deux raisons. D'abord pour le présupposé qui fait du latin de la Renaissance une langue étrangère : c'est une chose à interroger. Ensuite, parce qu'elle est posée, pour le contester, à partir de l'*a priori* de l'incompatibilité entre « lyrisme personnel ⁵ » et écriture dans une langue étrangère. Or il me semble qu'on peut voir se mettre en place en France au XVI^e siècle le dogme selon lequel on ne peut écrire, s'il s'agit de choses sérieuses, si « écrire » est intransitif, que dans sa langue. De même que – variante du dogme – on ne peut traduire que *dans*, non *depuis*, sa langue.

C'est pourquoi je voudrais poser ces deux problèmes – le statut du latin, langue étrangère, langue vivante et morte ; l'écriture dans sa langue, et ce que c'est que cette « sa langue » – à partir de la situation du latin au XVI^e siècle, qui voit apparaître la métaphore de

³ *Amphitheatrum*, I, 25 (Hanovriae, 1613) :

Je veux, je veux, jeune fille,
Pourquoi là toi tu ne veux pas ?

Dans l'*Anthologie de la poésie lyrique latine de la Renaissance* (Pierre Laurens, éd.), Paris, Gallimard, 2004, p. 302. Ma traduction.

⁴ *Ibid.*, « Introduction », p. 10.

⁵ *Ibid.*

la « langue morte » et le dogme de la nécessité d'écrire dans sa langue, alors même que le latin est encore parlé, lu, écrit par tant de vivants, que la plupart des écrivains sont bilingues et font œuvre en latin, qu'ils écrivent pour certains non comme *une autre* langue mais comme *leur* langue.

Je prendrai ici deux exemples. Le problème ne peut que nous mener à Du Bellay, dont on fait le symbole évident de cette contradiction : Du Bellay se fait connaître en publiant *La Deffence, et illustration de la langue françoise* (1549), dans laquelle il entend, notamment, déprécier la pratique de l'écriture en latin, et il devient assez rapidement un des poètes néo-latins français les plus célébrés⁶. Je préfère commencer par un exemple moins connu, moins spectaculaire, mais plus riche de problèmes qu'il n'en a l'air. Il s'agit du chapitre VII du premier livre de *L'Art poétique* de Jacques Peletier du Mans, que je cite ici *in extenso*⁷ :

VII
D'écrire en sa Langue

Celui qui veut former un Poète, en doit donner les préceptions générales pour toutes nations : sans avoir respect à cette-ci ni à cette-là. Autrement ce ne serait qu'enseignement imparfait. La Poésie comme les autres Arts, est un don venant de la faveur céleste, pour être départi à toutes gens par communauté. Notre intention est de former ici un Poète pour toutes langues universellement. Mais si est-ce pourtant, qu'il se doit toujours entendre, que les préceptes doivent être pratiqués en la Langue native. Car s'il est ainsi pour un si grand Poète que nous voulons (lequel, possible, nous faisons ici non tel qu'il a encore été : mais tel qu'il se peut imaginer) nous ne saurions lui souhaiter trop de dons de grâce : si le Ciel même travaille à nous le donner : si le premier a tant demeuré à trouver son second, et si le second n'a point encore trouvé son troisième : et bref si nous attribuons tant à la Nature, maîtresse de la peine : conseillerons-nous au nôtre, de se travailler et écrire en une Langue, laquelle avant qu'il l'ait apprise, lui aura levé le bon de son âge ? Le Poète pourra-t-il jamais être parfait, auquel est déniée la perfection du langage auquel il doit écrire, qui n'est que l'un des moindres instruments de

⁶ Ce qu'on peut rapprocher de son attitude à l'égard de la traduction. Quelques années après avoir écrit contre les traducteurs, notamment les traducteurs des poètes, accusés de « Prophaner [...] les sacrées Reliques de l'Antiquité » (*La Deffence, et Illustration de la langue françoise*, I, VI (Jean-Charles Monferran, éd.), Genève, T.L.F., Droz, 2001, p. 91), Du Bellay commet une traduction de *l'Enéide*. Très belle traduction.

⁷ Il n'est pas possible de reproduire ici l'orthographe très particulière de Peletier. Un débat a opposé violemment au milieu du XVI^e siècle les défenseurs de l'usage et les partisans d'une « réforme », si l'on veut, de l'orthographe. Peletier, parmi d'autres, crée son propre système orthographique (voir son *Dialogue de l'Ortografe et prononciation françoese*, 1550), qu'il observe scrupuleusement. Je retranscris ici le texte dans l'orthographe dite « modernisée » des *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance* (Francis Goyet, éd.), Paris, Le livre de poche, (1990, collation différente) 2001, pp. 219–314 (pp. 246–248).

son métier ? Car il est certain, qu'une Langue acquisitive n'entre jamais si avant en l'entendement comme la native. L'Art bien imite la Nature tant qu'il peut : mais il ne l'atteint jamais. Puis les langues, ains toutes choses du monde, n'ont-elles pas leurs Siècles ? Que voulons-nous ? enrichir la Latinité ? mais comment le ferons-nous, quand ceux qui la suçaient de la nourrice, y ont fait leur dernier effort ? C'est bien ici, que nous nous montrons de petit courage, qui aimons mieux suivre toujours les derniers, que nous mettre en un rang auquel nous puissions être premiers. Nous tenons notre Langue esclave nous-mêmes : nous nous montrons étrangers en notre propre pays. Quelle sorte de nation sommes-nous, de parler éternellement par la bouche d'autrui ? Le Ciel Français produit-il de si pauvres esprits, qu'ils ne se puissent servir de leur Langue ? ou plutôt, produit-il de si féconds esprits en conceptions, et si indispos et nécessaires en parler ? Ne voudrons-nous jamais exceller ? et si nous le voulons, quelle folie est-ce de penser exceller au métier d'autrui, et ne se vouloir aider du sien ? serons-nous perpétuels imitateurs ? mais si nous le devons toujours être : à l'exemple de qui nous réglons-nous, quand nous écrivons en autre Langue qu'en la nôtre ? Les Grecs n'ont pas écrit en Égyptien : les Latins n'ont pas écrit en Arabe. Il y a (si j'ai bonne souvenance) un Albin en Macrobe, lequel étant Romain, demandait grâce des fautes qu'il ferait, écrivant en Grec. Mais qui te voudra donner grâce, lui dit-on, de la coulpe que tu veux faire délibérément, la pouvant éviter ? Les Muses viennent à présent pour habiter en France : mais non point pour trouver des hôtes, vêtus d'accoutrements pèlerins : elles ne cherchent point être latinisées par les Français : elles ont trouvé l'honneur qu'elles voulaient en la Grèce et en la Romanie par ceux du pays : elles ne cherchent pas les Sauvageons, après les arbres francs : elles veulent le naïf, et la pureté que produit la terre où elles viennent habiter. Donc, se contente notre Poète d'avoir connaissance des Langues externes, et connaisse à quoi il les a apprises : qui est pour en tirer les bonnes choses, et les employer en son langage naturel. Que s'il veut s'exercer à écrire en autre Langue que la sienne : le fasse de telle sorte, que ce soit comme par passe-temps, ou bien par un labeur accessoire. Et pense, puisqu'il n'est plus possible de voir un autre Homère en Grec, ni un autre Virgile en Latin : de prendre courage, et n'estimer point impossible d'en voir l'un des deux en Français.

Jacques Peletier publie l'*Art poétique* en 1555, six ans après *La Deffence*. Le titre de ce chapitre pose comme entendue l'existence pour chacun de « sa langue », c'est-à-dire d'une langue qu'on *possède*, et qui est par ailleurs *unique* : il y a « sa langue », et puis les autres. Cette injonction, « D'écrire en sa langue », marque ainsi le terme du processus de délégitimation de l'écriture en latin commencé en France au début du XVI^e siècle. Entre les préfaces d'auteurs ou de traducteurs qui doivent se justifier, à la fin du XV^e siècle, d'écrire en français, et *La Deffence* condamnant au milieu du XVI^e siècle l'écriture en latin, il y a tout un ensemble de discours de plus en plus offensifs de « défense du français »⁸, avec des motifs épistémologiques et religieux, et plus globalement politiques. Mais en 1549, quand Du Bellay publie *La Deffence*, le français n'est plus à

⁸ Voir l'anthologie de Claude Longeon, *Premiers combats pour la langue française*, Paris, Le livre de poche, 1989.

défendre, et l'enjeu est bien différent ⁹. La grande nouveauté du chapitre de Peletier, par rapport à *La Deffence*, c'est que l'injonction, pour les écrivains français, d'écrire en français, se trouve universalisée en injonction d'écrire « en sa langue », quelle qu'elle soit, semble-t-il.

Peletier opère ici un déplacement considérable de ce qu'on appelle, en Italie à partir du XIV^e siècle, puis en France au XVI^e, la *question de la langue*. Pour justifier l'écriture dans une langue contre une autre (latin contre vulgaire, vulgaire contre vulgaire...), les langues étaient toujours traitées comme des entités essentialisées : il s'agissait de comparer les langues, de dresser la liste de leurs qualités et défauts respectifs. La comparaison des langues, et l'idée d'une « précellence », prépare le terrain à la notion plus tardive de « génie des langues ». Or il ne s'agit en aucun cas chez Peletier d'établir la supériorité d'une langue. Car il ne s'agit plus de la langue seule, essentialisée, mais du rapport que chacun peut avoir à la langue, à sa langue quelle qu'elle soit. Cette « universalisation » de la question de la langue, qui en bouleverse les enjeux, rentre dans le projet, dont il y a à mesurer la singularité, d'un « art poétique » universel ¹⁰ : « Notre intention est de former ici un Poète pour toutes langues universellement » (l. 4-5). Par ce postulat, alors loin d'être évident, de la possibilité d'une poésie dans n'importe quelle langue, Peletier enlève le problème de la valeur à la « question de la langue » pour le ramener à celle de la poésie. Il n'y a pas, comme on le disait au XVI^e siècle, et comme on l'entend encore, de langue plus ou moins « poétique », plus ou moins « philosophique », plus ou moins « rationnelle »... Et le génie n'est pas dans la langue.

Peletier se démarque aussi nettement de ses contemporains dans l'usage qu'il fait de la notion de « perfection » de la langue. La recherche de la « langue parfaite » est une des grandes affaires de la réflexion sur le langage, du Moyen Age jusqu'au XVIII^e siècle au

⁹ Ce n'est pas en tant que « défense du français » que le texte de Du Bellay est un texte *à part* mais en tant que manifeste poétique. Il ne s'agit pas de défendre la langue contre des détracteurs, le débat n'est plus d'actualité, mais contre les mauvais poètes, qui lui font du mal. C'est la nouvelle littérature que Du Bellay charge de défendre la langue : l'illustration est la défense.

¹⁰ Comparer avec le modèle d'art poétique en français qu'est alors l'*Art poétique françois* de Thomas Sébillet (Paris, Arnoul l'Angelier, 1548), qui entend servir à « l'instruction des jeunes studieux, & encore peu avancez en la Poésie François » (page de titre). Y compris quand ils s'opposent à Sébillet, ses successeurs, Du Bellay, Ronsard (*Abregé de l'art poétique françois*, 1560) notamment, se placent sur le même terrain. La visée universaliste de Peletier n'a pas, à ma connaissance, d'équivalent au XVI^e siècle.

moins¹¹. La langue parfaite est la langue une, universelle, et adéquate aux choses, qui a disparu avec Babel. Dans des langues existantes, l'hébreu, le grec, le latin, on essaye de la retrouver, puis plus tard, de la réinventer dans les projets de langues « artificielles ». Dans les discours sur les langues vulgaires au XVI^e siècle, la question de la « langue parfaite », avec son arrière-fond théologique¹², est toujours plus ou moins présente également. Chez Peletier, puisque la langue n'est pas conçue en dehors du rapport du sujet à la langue, la « langue parfaite » devient la langue qu'on possède parfaitement : la « perfection » (l. 14) de la langue dans laquelle on écrit ne se mesure qu'à la profondeur à laquelle elle est « entr[ée] en l'entendement » (l. 15-16). Peletier rompt avec les essentialismes de la langue sans cesser de penser en termes de « perfection » de la langue : n'est parfaite que « sa langue », toute langue est donc parfaite. Ce qui n'enlève rien au problème que constitue la notion, mais reconduit les interrogations sur ce qui fonde ces privilèges nouveaux reconnus à « sa langue ».

*

Ce n'est pas par hasard que ça s'appelle aussi des lèvres : le professeur Fernand Q. Choulier, dans son célèbre, et pourtant inédit, Mémoire sur l'émission primitive de sons chez l'Homo Heidelbergensis (1879), soutient que les premières paroles ont été prononcées par l'entrejambe d'une femelle : l'homo erectus n'ayant utilisé sa bouche, jusqu'à une époque tardive, que pour manger, le premier homo sapiens neandertalensis aurait frappé de stupeur ses parents en hurlant des insultes, de l'intérieur du ventre, avant sa naissance. D'où la croyance, demeurée si vive encore de nos jours, que la langue est avant tout maternelle.

Santiago H. Amigorena¹³

Cette langue, « langue native » (l. 6, 16), « langage naturel » (l. 39), s'oppose à la « langue acquisitive » (l. 15), aux « langues externes » (l. 38), « apprises » (l. 12). On est renvoyé ici à l'opposition de l'inné et de l'acquis, de la nature et de l'art, et selon la doctrine d'époque, « L'Art bien imite la Nature tant qu'il peut : mais il ne

¹¹ Voir Umberto Eco, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne (La ricerca della lingua perfetta nella cultura europea)*, Paris, Le Seuil, 1994.

¹² Voir Henri Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette, 1997, spécialement pp. 357-373.

¹³ *Le Premier Amour*, Paris, P.O.L., 2004, p. 217. De mère argentine (de « langue maternelle » espagnole ?), Santiago H. Amigorena arrivé en France à l'âge de 12 ans, a écrit tous ses romans en français.

l'atteint jamais » (l. 16–17). Il me semble qu'on peut voir aussi dans ce chapitre, comme c'est souvent le cas dans les textes sur la langue à l'époque, une tension vers la démétaphorisation de la langue, par laquelle « sa langue », la langue « interne », s'opposant aux « externes », se trouve assimilée à la langue, l'organe. L'ambivalence de « nous tenons notre langue esclave nous-mêmes » (l. 21–22) est à rapprocher de l'image de la langue du nourrisson qui s'acquiert ou se forme au contact du sein de la nourrice (l. 19). Elle était chez Du Bellay déjà : « les Anciens usoint des Langues, qu'ilz avoint succées avecques le Laict de la Nourrice ¹⁴ ». On peut la rapprocher aussi, comme le fait Perrine Galand-Hallyn à propos de Du Bellay ¹⁵, de l'insistance de Quintilien sur le choix d'une bonne nourrice pour l'apprentissage linguistique de l'enfant, apprentissage conçu sur le modèle de l'imprégnation ¹⁶. Mais chez Quintilien comme chez Dante, qui définit la langue vulgaire comme la « langue de la nourrice ¹⁷ », cette langue de la nourrice n'est qu'une variante,

¹⁴ Du Bellay, *op. cit.*, p. 113.

¹⁵ Perrine Galand-Hallyn, *Le « génie » latin de Joachim Du Bellay*, La Rochelle, La Rumeur des Ages, 1995, p. 27.

¹⁶ Quintilien, *Institution Oratoire*, I, 1, 4–5. Remarquons que la « langue de la nourrice » de Quintilien n'est en rien assimilable à celle de Du Bellay ou Peletier. Le modèle d'éducation prôné par Quintilien est bilingue. Il recommande une double imprégnation. La nourrice, en plus de bien parler, doit parler grec (*ibid.*, I, 1, 12) : « je préfère que l'enfant commence par le grec, car le latin, qui est plus usité, sans qu'on le veuille même il en sera imbibé. » (ma traduction – « A sermone Graeco puerum incipere malo, quia Latinum, qui pluribus in usu est, vel nobis nolentibus perbibet. »). Laquelle sera, pour l'enfant de Quintilien, « sa langue » ? La langue de la nourrice ? La langue la plus usitée ? La question ne se pose pas sous cette forme dans la Rome du I^{er} siècle, dont la culture se déploie dans les deux langues. On dira qu'il s'agit d'une époque, à cet égard, unique. Pourtant, la question se pose au XVI^e siècle de la même façon, par exemple, pour Montaigne, élevé dans la méthode Quintilien, avec pour conséquence rien moins que la « latinisation » de la région de Montaigne (*Essais*, I, XXV (Exemplaire de Bordeaux), Fasano/Chicago, Schena Editore/Montaigne Studies, 2002, f. 64v^o–65r^o) : « en nourrice, et avant le premier desnouement de ma langue, [mon père] me donna en charge à un Alleman [...], du tout ignorant de nostre langue, et tresbien versé en la Latine. [...] Quant au reste de sa maison, c'estoit une regle inviolable, que ny luy mesme, ny ma mere, ny valet, ny chambriere, ne parloient en ma compagnie, qu'autant de mots de Latin, que chacun avoit appris pour jargonner avec moy. C'est merveille du fruict que chacun y fit : mon pere et ma mere y apprirent assez de Latin pour l'entendre : et en acquirent à suffisance, pour s'en servir à la necessité, comme firent aussi les autres domestiques, qui estoient plus attachez à mon service. Somme, nous nous latinizames tant, qu'il en regorgea jusques à nos villages tout autour : où il y a encores, et ont pris pied par l'usage, plusieurs appellations Latines d'artisans et d'utils. Quant à moy, j'avois plus de six ans, avant que j'entendisse non plus de François ou de Perigordin, que d'Arabesque : et sans art, sans livre, sans grammaire ou precepte, sans fouet, et sans larmes, j'avois appris du Latin, tout aussi pur que mon maistre d'eschole le sçavoit [...]. »

¹⁷ Dante, *De vulgari eloquentia* (Pier Vincenzo Mengaldo, éd.), Padova, Editrice Antenore, 1968, I, i, 2, p. 3 : « *Nous appelons vulgaire la langue que sans aucune règle nous avons reçue en imitant la nourrice.* » (ma traduction – « vulgarem locutionem asserimus quam sine omni regula nutricem imitantes accipimus. »).

assez attendue compte tenu des conditions concrètes de l'éducation des jeunes enfants, de la notion de « langue maternelle ». Ce qui est intéressant, ce n'est en réalité pas tant la référence à la nourrice, que la métaphore de la langue tétée, absorbée par l'enfant, « avec le laict » chez Du Bellay, ou, dans la formulation plus abrupte de Peletier, comme à *la place* du lait, qui instaure une naturalité du rapport, non au langage, mais à sa langue, seule et unique, et qui le constitue.

Il y a un glissement très net, dans le chapitre de Peletier, qui voit peu à peu se transformer l'écriture *dans la langue étrangère*, celle qu'on met beaucoup de temps à apprendre (l. 12-13), qui ne pourra jamais être « parfaite » (l. 14), c'est-à-dire maîtrisée comme la sienne, en écriture *dans la langue de l'étranger*. Ne pas parler dans « sa langue » devient « parler par la bouche d'autrui » (l. 23). Il me semble que la démétaphorisation de la langue, et l'image de la langue « sucée de la nourrice » qui couronne la naturalisation du rapport à « sa langue », sont pour beaucoup dans ce glissement. La représentation de la langue étrangère en langue de l'étranger, parce qu'elle est aujourd'hui encore parfaitement commune, peut expliquer l'apparent paradoxe qu'il y a à dire le moi intime dans la langue qui n'est pas à soi, la langue de l'autre. La question de Pierre Laurens, qui a été mon point de départ, ne se conçoit pas sans un tel glissement. L'image de la langue « sucée de la nourrice », et plus généralement la notion de « langue maternelle », ont je crois une grande importance dans la représentation fautive qu'on peut avoir du rapport à sa langue. Il y a une critique radicale à faire de cette notion de « langue maternelle », comme de toute représentation qui, naturalisant le rapport du sujet à une langue unique et originellement constituante, fait de la parole en langue étrangère une parole qui l'arrache à lui-même, et le prive d'une part de son intégrité ¹⁸.

Si l'intérêt de ce chapitre tient à l'universalisation de l'injonction d'écrire en sa langue, Peletier oscille entre ce point de vue général (langues « natives » vs. langues « acquises ») et le point de vue particulier (français vs. latin), qui relève d'une topique bien connue,

¹⁸ Ce qu'on retrouve parfois dans les discours un peu convenus des *Postcolonial Studies*, sur le problème de l'écriture dans la « langue du colon ». Ce que montrent les « littératures X-phones », c'est précisément la force, force de résistance, du langage, de la littérature, face à l'imposition d'une langue : la « langue du colon » cesse d'être la langue du colon quand c'est le colonisé qui parle. Les auteurs de *l'Eloge de la créolité* le disent bien (Jean Barnabé, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant, *Eloge de la créolité*, édition bilingue français / anglais, Paris, Gallimard, (1989) 1993, p. 46 – souligné par les auteurs) : « Elle ne fut longtemps que celle des oppresseurs-fondateurs. *Nous l'avons conquise, cette langue française.* [...] En nous, elle fut vivante. En elle, nous avons bâti notre langage, ce langage qui fut traqué par les kapos culturels comme profanation de l'idole qu'était devenue cette langue. *Notre littérature devra témoigner de cette conquête.* »

et à laquelle il faut rattacher l'anecdote du Romain Albin qui voulait écrire en grec (l. 30-32), déjà chez Du Bellay¹⁹, et la série des métaphores habituelles – les vêtements (l. 34), le verger (l. 36)... Mais le point de vue universel atteint finalement le latin plus fortement que la topique traditionnelle. Car le latin, qui est la langue de tout le monde²⁰, n'est en même temps *sa langue* pour personne. L'injonction d'écrire en sa langue est donc en même temps l'interdiction, tout aussi universelle, d'écrire en latin. « [L]es langues, ains toutes choses du monde, n'ont-elles pas leurs Siècles ? » (l. 17-18), demande Peletier, selon le glissement habituel, qui de la naturalisation de la langue, conduit à l'idée de sa mortalité. C'est bien la représentation du latin comme « langue morte » qui est en jeu dans tout ce chapitre²¹.

*

Comme si on savait ce qu'on dit quand on parle de langue maternelle. Comme si ce n'était pas le rapport, plus que la langue, qui pouvait être maternel. La langue élue. Conrad, Beckett. Exemples, peut-être, seulement, que l'œuvre est la mère, plus que la langue, et la langue est la fille de l'œuvre, c'est l'œuvre qui est maternelle.

Henri Meschonnic²²

Du Bellay, entré en littérature avec *La Deffence*, dont les propos sur le latin annoncent très clairement, comme on l'a dit, le chapitre de Peletier, s'est résolu, assez rapidement, à « change[r] à l'étranger [s]on naturel langage²³ ». L'exercice qui consiste à rendre compte des raisons qui ont poussé Du Bellay à ce qu'il appelle plus loin ce « change » est un *topos* de la critique bellayenne²⁴. « [O]n n'a

¹⁹ *Op. cit.*, pp. 174-175.

²⁰ Entendons nous : de toute l'élite savante européenne.

²¹ Il y aurait à poursuivre l'enquête de R. Glyn Faithfull (« The concept of 'living language' in Cinquecento vernacular philology », *The Modern Language Review*, XLVIII, 1953, pp. 278-292) sur l'apparition de la notion de « langue morte », complémentaire de celle de « langue vivante », au XVI^e siècle en Italie, à partir des exemples français. C'est un aspect qu'il aurait fallu développer ici, en partant, sans doute, de *La Deffence* encore, où la prolifération des métaphores organiques mène à la conclusion que le français n'est pas, « comme la Greque, et Latine, pery » (*op. cit.*, p. 114).

²² *Spinoza. Poème de la pensée*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002, pp. 196-197.

²³ Du Bellay, *Les Regrets*, X in *Œuvres poétiques II, Recueils de sonnets* (Henri CHAMARD ; Henri WEBER, éd.), Paris, Didier, 1961, p. 60.

²⁴ Voir l'article de Geneviève Demerson (« Les obsessions linguistiques de Joachim Du Bellay », *Acta Conventus neolatini Turonensis*, Paris, Vrin, 1980, pp. 513-27), qui propose une analyse essentiellement biographique, puis psychanalytique du passage au latin. Ses successeurs ont tendance à la répéter. L'ouvrage de Perrine Galand-

jamais fini de réfléchir sur l'abandon du 'naturel langage'²⁵ », écrit Geneviève Demerson en introduction à l'édition des textes en latin de Du Bellay. Mais c'est déjà, il me semble, fausser les enjeux de la question que de parler d'« abandon » du français, quand c'est plus justement d'un devenir bilingue de l'œuvre qu'il faudrait parler. Si la question est posée en ces termes, c'est bien que le refus d'écrire exclusivement dans sa langue constitue encore une sorte de scandale, relevant, en dernière analyse, d'une forme de pathologie²⁶.

C'est que Du Bellay lui-même, contraint d'expliquer un revirement qui semble amuser beaucoup Ronsard²⁷, l'associe à la malédiction de l'exil qui le frappe :

Ce n'est le fleuve Thusque au superbe rivage,
Ce n'est l'air des Latins ny le mont Palatin,
Qui ores (mon Ronsard) me fait parler Latin,
Changeant à l'étranger mon naturel langage :

C'est l'ennui de me voir trois ans et d'avantage,
Ainsi qu'un Prométhé, cloué sur l'Aventin,
Où l'espoir misérable et mon cruel destin,
Non le joug amoureux me détient en servage.

Et quoy (Ronsard) et quoy, si au bord étranger
Ovide osa sa langue en barbare changer
Afin d'estre entendu, qui me pourra reprendre

D'un change plus heureux ? nul, puis que le François,
Quoy qu'au Grec et Romain égalé tu te sois,
Au rivage Latin ne se peult faire entendre²⁸.

Du Bellay répond donc – réponse faible – en rétablissant à côté de la hiérarchie relative des langues (la langue « étrangère » contre la « naturelle ») une hiérarchie absolue (la langue d'Ovide contre la

Hallyn, déjà mentionné, constitue une synthèse sur cette question, mais c'est surtout la seule étude à prendre au sérieux sa dimension poétique. Dans cette dernière partie, j'emprunte la plupart des exemples, et le mouvement d'ensemble, au premier chapitre de ce livre.

²⁵ « Introduction » in Du Bellay, *Œuvres poétiques VII, Œuvres latines : Poemata* (Geneviève Demerson, éd. et trad.), Paris, Nizet, 1984, p. 24.

²⁶ Rien d'étonnant, dès lors, dans le choix d'une lecture psychanalytique pour en rendre compte. L'insistance sur le rapport d'*origine* à sa langue, comme la notion de « langue maternelle », y ont aussi un rôle à jouer.

²⁷ Du Bellay répond ici à ce poème un peu railleur que lui a adressé Ronsard (*Continuation des Amours, in Œuvres complètes VII* (Paul Laumonier ; Raymond Lebegue, éd.), Paris, Didier, 2000, p. 118) :

Cependant que tu vois le superbe rivage
De la rivière Thusque et le mont Palatin,
Et que l'air des Latins te fait parler Latin,
Changeant à l'étranger ton naturel langage,
Une fille d'Anjou me détient en servage [...]

²⁸ Du Bellay, *Les Regrets*, X, *op. cit.*, p. 60.

langue « barbare »). Le latin, langue étrangère, n'est pas une langue « barbare ²⁹ », c'est même la langue qu'Ovide, en exil, a dû abandonner pour la langue gétique. Exilé lui aussi, Du Bellay a la chance d'être astreint à un « change plus heureux ». L'explication par les « circonstances » – la nécessité d'« estre entendu » à Rome – ne tient qu'en partie. Comme le rappelle Perrine Galand-Hallyn ³⁰, ses poèmes en latin étaient dédiés, pour la plupart, à des Français, envoyés en France et publiés là-bas. Surtout, s'il a bien commencé à écrire en latin à Rome, il n'a jamais cessé par la suite. Une grande part des poèmes de Du Bellay existe ainsi dans les deux langues, sans qu'on puisse dire toujours quelle version est première.

À plusieurs reprises, Du Bellay a recours pour décrire ce « change » de l'écriture en latin à la métaphore de la navigation. Dans l'Elegia I, « Cur intermissis Gallicis Latine scribat » (« Pourquoi ayant laissé le français il écrit en latin »), en tête du recueil des *Poemata*, il se décrit en marin subitement emporté par une tempête. Même image dans le sonnet CXXVIII des *Regrets* :

Ce n'est pas à mon gré (Carle) que ma navire
Entre en la mer Tyrrhene : un vent impetueux
La chasse maulgré moy par ces flots tortueux [...] ³¹

et dans l'Elegia VII (« Patriae desiderium ») :

Nunc miseri ignotis caeci iactamur in undis,
Credimus et Latio lintea nostra freto ³².

Là misérables dans les eaux inconnues aveugles on nous jette,
Et nous confions nos voiles à la mer Latine.

Perrine Galand-Hallyn montre ³³ que la métaphore de l'« opportune tempête » est un lieu commun néo-platonicien. Le marin emporté est une figure du poète enthousiaste, que l'inspiration met hors de lui. On retrouve alors l'idée que l'écriture dans une langue étrangère rend étranger à soi et fait perdre la maîtrise, cette idée qu'une langue qu'on ne possède pas nous dépossède – tout le propos de Peletier. Mais la dépossession de soi se décrit ici sur le mode, particulièrement valorisé, de la fureur qui emporte le poète inspiré.

²⁹ Du Bellay s'était expliqué « quand à la signification de ce mot Barbare » dans *La Deffence* (« Que la Langue Françoyse ne doit estre nommée barbare. Chap. II. », p. 76.

³⁰ *Op. cit.*, p. 12.

³¹ *Op. cit.*, p. 154.

³² *In Œuvres poétiques VII, Œuvres latines : Poemata, op. cit.*, p. 67, v. 69–70. Ma traduction.

³³ *Op. cit.*, pp. 15–16.

Alors, bien sûr, c'est métaphore contre métaphore : il n'y a rien dans ce débat, qui semble pouvoir fonder théoriquement une pensée de l'écriture « dans l'autre langue ». Mais il est intéressant de voir comment Du Bellay en vient à rendre acceptable dans les termes des arts poétiques de l'époque la vertu qu'il reconnaît, la force qu'il trouve en écrivant dans une langue qui n'est pas *sa* langue. L'enthousiasme est la représentation qui lui permet de rendre compte de cet « étrangement » du langage qui se produit dans l'écriture en latin.

C'est pourquoi, s'il faut bien rapporter l'œuvre latine de Du Bellay à *La Deffence*, il ne suffit pas de pointer la contradiction initiale. Du Bellay voit dans un premier temps dans l'écriture en latin un pur exercice de recopiage d'un corpus fini :

Que pensent doncq' faire ces Reblanchisseurs de murailles : qui jour, et nuyt se rompent la Teste à immiter, que dy je immiter ? Mais transcrire un Virgile, et un Cicéron ? Batissant leur Poèmes des Hemystiches de l'un, et jurant en leurs Proses aux motz et Sentences de l'autre [...] ³⁴.

Sans chercher à expliquer cette description caricaturale de l'écrivain néo-latin ³⁵ – il suffit d'ouvrir l'*Anthologie de la poésie lyrique latine de la Renaissance* pour constater que les poèmes recueillis sont très loin d'un jeu formel de « transcription » des classiques – je me contenterai de souligner que le « Reblanchisseur de murailles » a sans doute avant tout la fonction de l'anti-poète. Comme la traduction, l'écriture néo-latine a valeur de repoussoir dans le programme poétique de *La Deffence*. Aux antipodes de la pratique décrite ici, qui n'est que la recomposition du déjà donné, la nouvelle poésie est chargée d'ouvrir la langue à son inconnu. De là, les conseils techniques – rares, *La Deffence* n'est pas un art poétique – à la fin du deuxième livre, qui vont tous dans le sens de l'invention dans la langue : invention de mots (néologismes, calques du grec,

³⁴ *La Deffence*, *op. cit.*, p. 110.

³⁵ Ann Moss rapproche la pratique décrite ici des exercices qui avaient cours dans les collèges humanistes. L'écriture en latin, en somme, rappellerait à Du Bellay de mauvais souvenirs scolaires... Ecrire en latin serait pour le jeune Du Bellay de *La Deffence* comme se retrouver « *in statu pupillari* » (Ann Moss, « Being in Two Minds : The Bilingual Factor in Renaissance Writing », in Rhoda Schnur (éd.), *Acta Conventus Neo-Latini Hafniensis*, Binghamton/New York, Medieval and Renaissance Text and Studies, 1994, pp. 61–74 (p. 67)).

utilisation d'anciens mots français)³⁶ et surtout invention de « manières de parler »³⁷.

Au terme de l'œuvre, dans une élégie écrite à l'automne 1559, un peu testamentaire donc, ces vers en forme de récapitulation (il se trouve qu'ils sont en latin) :

Carmina sunt nobis facili manantia vena
Et nos turba legit, nos legit aula frequens
Scribimus indoctis, doctis quoque scribimus iidem
Tractamus lepidis seria mista iocis.
Et nunc his numeris, numeris nunc ludimus illis,
Gallica sive placent, sive Latina placent³⁸.

Nos poèmes viennent faciles d'une veine fluide... Et il n'y a plus une langue naturelle et une qui ne le serait pas : il y a juste ces rythmes-ci et ces rythmes-là (« his numeris, numeris [...] illis »), sans ordre, priorité ou hiérarchie. Il y a aussi différents publics, la foule et la cour (« nos turba legit, nos legit aula »), les lettrés et les illettrés (« indoctis, doctis quoque [...] iidem »), différents sujets, le sérieux et le pas sérieux (« lepidis seria mista iocis »), mais ce ne sont pas ces divisions qui déterminent le choix d'une langue. Rien n'est plus à justifier du reste, ce qui pousse à écrire, soit en français, soit en latin, c'est simplement l'envie du moment, un désir souverain : « Gallica sive placent, sive Latina placent ». Exemplairement, ce n'est qu'au terme de l'œuvre, et dans un retour sur l'œuvre, que le latin apparaît, tout autant que l'autre, comme sa langue. Le latin de Du Bellay n'est ni « naturel » ni « maternel ». Il n'est pas originel ni « sucé de la nourrice ». Il est pris dans une histoire, celle de son écriture.

En ouverture des *Regrets* : « j'écris à l'aventure³⁹ ». La représentation du néo-latin dans *La Deffence* était la représentation d'un avant de l'écriture, d'un avant de l'aventure. L'écriture-aventure de Du Bellay l'a contredite, puisqu'elle l'a mené au latin. Elle montre que ce n'est pas la langue qui prime, que la *possession* de la langue n'est pas le préalable qui permet l'œuvre, mais l'horizon de l'*appropriation* de la langue, que réalise l'œuvre. Il n'y a que dans ces exercices d'école (l'imitation scolaire au XVI^e siècle, les thèmes

³⁶ Du Bellay, *La Deffence*, *op. cit.*, « D'inventer des Motz, et quelques autres choses, que doit observer le Poëte François. Ch. VI. », pp. 144-148.

³⁷ *Ibid.*, « Observation de quelques manières de parler Françoises. Ch. IX. », pp. 157-162.

³⁸ DU BELLAY, *Œuvres poétiques VIII, Œuvres latines : autres poèmes* (Geneviève DEMERSON, éd. et trad.), Paris, Nizet, 1984, p. 107, v. 47-52.

³⁹ DU BELLAY, *Les Regrets*, I, *op. cit.*, p. 52

de Jacques Gason et Alain Lambert sur les jeunes filles et leur réputation) que la langue, tout entière contenue dans l'ensemble clos des énoncés déjà réalisés, est le déjà donné, qu'il s'agit alors seulement de retrouver. Aussi peu théorique soit-elle, la métaphore de la tempête en mer latine dit cela, cette découverte dans l'écriture de l'ouverture infinie du latin, découverte qu'une aventure est possible en latin, et non seulement possible mais comme nécessaire : au point que c'est l'écriture dans les deux langues, et ce lien continué entre écriture et traduction, qui constitue à partir d'un moment pour Du Bellay la seule aventure du langage possible.

Étienne Dobenesque est allocataire-moniteur au Département de Littérature française de l'Université Paris 8. Il prépare une thèse sous la direction d'Olivia Rosenthal et Bruno Clément : « Traduire, écrire – de Marot à Du Bellay ».